



Comment cloturé sur la limite entre deux parcelle

Par **teyssot**, le **13/05/2008** à **10:36**

j'ai planté une haie a environ 50 cm de la limite de ma propriete (depuis une quinzaine d'annee).dernierement mon voisin a installé une cloture sur la limite separant nos deux parcelle cette cloture me gene pour tailler ma haie.a- t-il le droit de cloturé sur la limite de nos deux par celle en sachant que moi j'ai planté ma haie en retrait de cette limite. un conflit nous à déjà opposé sur cette limite au sujet d'un bornage le tribunal m'a accordé pour taillé ma haie d'empiété sur 1m.dans sa propriété.